



Ouagadougou  
Tougan  
Kaya  
Koupela  
Koudougou  
Dedougou  
Boromo  
Bobo-Dioulasso  
Banfora  
Gaoua

## GARAGES RECOMMANDÉS

- Situé à coté du Rond point des Nations Unies
- Situé à Tanghin sur l'avenue de la Concorde à 100m du rond point de Tanghin les samedi de 08h à 15h
- Situé à ZAD, nouveau goudron non loin du BVA  
Tel: (+226) 25 30 25 80 / 61 11 11 11 / 69 32 48 48

**Service disponible dans toutes nos agences de provinces**

*NB : LE GARAGE DES NATIONS UNIES EST RÉSERVÉ  
UNIQUEMENT AUX GROSSES RÉPARATIONS*

# Livret SAV & de garantie





#1

## Faites vos vidanges dans nos garages

Pour conserver votre garantie, rendez-vous chez nous. L'entretien hors des garages de MEGAMONDE annule la validité de la garantie.

#2

## Bénéficiez d'une extension d'un an

Pour 2500 FCFA, bénéficiez d'une extension d'une année sur nos services d'entretien.

- A compter de la date de l'achat de la moto jusqu'à un (1) an soit Six mille kilomètre (6000km) au compteur, la garantie du bloc moteur est valable. Au-delà de Mille (1000km), les services rendus sont payants.
- En cas de panne, il est conseillé de faire réparer la moto ou faire changer les pièces abimées dans les garages de Megamonde.
- Conformément aux règles du Distributeur, toute moto achetée bénéficie d'une garantie d'un (1) an de validité ou Six Milles kilomètres (6000km) parcourus.
- Toute panne de compteur doit être signalé avant la 1ere révision
- Si le client ne respecte pas les consignes de révision ou encore choisit une mauvaise huile de vidange, la garantie est annulé
- Sur la moto, si certaines pièces sont abimées suite à un mauvais usage ou une mauvaise manipulation du client, cela entraine l'annulation de la garantie
- Le bon de garantie, la facture d'achat, le modèle de la moto, le numéro de châssis, le numéro de bloc moteur doivent être conforme sur le carnet de garantie et la facture d'achat. Si non la garantie perd sa validité
- La moto présentée lors de la révision doit être celle décrit sur le carnet.
- Toute décision arbitraire du client visant à changer la structure de la moto, la modification du bloc moteur, l'ajout des accessoires ou encore l'usage de pièces n'appartenant pas à la société entraine la nullité de la garantie.
- Tous les problèmes suivants ne font automatiquement pas partie de la garantie  
Les pièces d'éclairage et matériel en verre, après utilisation ne bénéficie plus de la garantie
- Sauf défaut de fabrication déclaré au plus tard après la première semaine d'utilisation, les accessoires ou tout autre configuration supplémentaire de l'ensemble du véhicule (lame de pare-chocs, levier de frein, porte bagage, garde-boue avant, pneu etc.) ne sont pas concernés par la garantie
- Tous fusible filtre à air, acide, liquide de frein, pièces en caoutchouc, tube d'huile, joint à huile, pièces extérieures en plastique, les cinq câbles de moto (câbles accélérateur, câble de choc, câble de compteur, câble de kilométrage, câble de frein avant piston etc.), sont aussi des pièces à usure. Ils ne font donc pas partie des pièces garanties sauf défaut de fabrication déclaré avant le premier mois d'utilisation.
- Sur les pièces électriques, seules la batterie, bouton d'allumage, le phare, le CDI et les clefs de contact font l'objet d'une garantie d'un mois à compter de la date de l'achat de la moto (date mentionnée sur la facture).
- Les clients résidents hors de Ouaga peuvent effectuer leurs révisions dans l'agence la plus proche de leur localité pour conserver leur garantie (BOBO, KOUDOUGOU, DEDOU-GOU, BANFORA, GAOUA, KOUPELA, KAYA, BOROMO...)
- Toute panne relevant du bloc moteur doit être obligatoirement réparé dans un des garages de MEGAMONDE à Ouagadougou.
- Ces conditions de garantie entre en vigueur le jour de sa signature. Tous les droits sont réservés au Distributeur.